

Livre et lecture publique

Plus de 5 000 auteurs, illustrateurs et traducteurs aux profils très différents selon la profession

En 2019, selon l'enquête Emploi, 9 300 auteurs littéraires, scénaristes et dialoguistes et 21 100 traducteurs et interprètes déclaraient cette profession au titre de leur activité principale (voir fiche « Emploi culturel »). Plus de huit auteurs, scénaristes et dialoguistes sur dix (84 %) exercent leur profession en tant que non-salariés, un statut qui concerne sept traducteurs sur dix (72 %).

La profession recouvre toutefois des situations très différentes d'un auteur à l'autre. On peut estimer que ceux qui font le choix de s'affilier au régime social des auteurs sont ceux qui tirent principalement et de façon régulière leurs revenus de l'activité de création. En 2018, la population des auteurs de l'écrit affiliés à l'Agessa, organisme de gestion du régime social des auteurs, rassemblait 5 400 affiliés. Près de la majorité sont des écrivains (2 600), près d'un tiers, illustreurs de l'édition (1 700) et un cinquième, traducteurs (1 100) (voir fiche « Artistes-auteurs »).

Le profil des professionnels varie selon la profession exercée : les écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques ont en moyenne 52 ans, la part des moins de 40 ans parmi eux est faible (14 %), la moitié d'entre eux résident en Île-de-France (51 %) et la profession est parfaitement mixte. Les illustreurs de l'édition, en revanche, sont légèrement plus jeunes (46 ans en moyenne) et les moins de 30 ans représentent près d'un tiers des affiliés (30 %). Ils sont un peu plus d'un quart à résider en Île-de-France et on compte parmi eux plus d'hommes que de femmes (39 %). Les traducteurs sont, à l'inverse, plus souvent des femmes (68 %), d'un âge moyen proche de celui des écrivains (49 ans) et résidant à Paris pour la moitié d'entre eux.

En 2021, les éditeurs ont versé 556,5 millions de droits aux auteurs, contre 482,3 millions d'euros en 2020. La Sofia, organisme de gestion du droit de prêt en bibliothèque, a, quant à elle, reversé des droits à 66 700 auteurs et à 2 600 éditeurs.

Concentration des éditeurs et poids de l'auto-édition dans les dépôts effectués au titre du dépôt légal

En 2021, 88 000 livres imprimés ont été déposés au titre du dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France, soit un rebond (+ 37 %) par rapport à l'année 2020, marquée par un recul de 19 % du nombre d'ouvrage déposés, lié non pas à une moindre activité éditoriale, mais à la fermeture exceptionnelle des services au printemps 2020 et aux délais de traitement allongés pour la collecte et l'enregistrement des livres. En une décennie, le nombre de livres imprimés déposés au titre du dépôt légal a progressé de 26 % (graphique 1).

Inscrit comme une obligation légale depuis 1537 pour figurer dans la *Bibliographie nationale française*, le dépôt légal rassemble une grande diversité de documents, représentative de la variété des circuits de production et de diffusion de l'imprimé : du groupe de dimension internationale à la société d'amis d'un auteur qui publie au titre d'association. En 2020, on compte un peu plus de 7 300 déposants dont la moitié n'a déposé qu'un seul titre au cours de l'année. Le dépôt légal reflète deux caractéristiques du secteur du livre : sa concentration d'une part, et la montée en puissance de l'auto-édition de l'autre. En effet, un nombre restreint d'éditeurs concentre une large part des dépôts : sur les 7 300 déposants, 96 déposants (soit 1 %

de l'ensemble) sont à l'origine de près de la moitié des dépôts (47 %), tandis que la moitié des déposants n'ont effectué qu'un seul dépôt, soit 6 % de l'ensemble des livres déposés.

En 2020, un tiers des déposants sont des auteurs auto-édités dont près de la moitié sont de nouveaux déposants. Parmi les cinquante principaux déposants, Books on Demand, à la deuxième place avec 1 700 dépôts, est une plateforme numérique qui s'est spécialisée dans l'auto-édition et CreateSpace (1 357 dépôts), à la quatrième place, est le prestataire d'auto-édition d'Amazon.

Au total, les éditeurs professionnels concentrent 76 % des dépôts.

Près de 109 500 titres commercialisés et 486 millions d'exemplaires vendus sur un marché en hausse exceptionnelle en 2021

En 2019, 2 750 entreprises d'édition de livres sont regroupées dans la nomenclature d'activité française (NAF) sous le code 58.11Z, hors auto-entrepreneurs. Elles comptent 18 200 salariés en équivalent temps plein et réalisent 17 % de leur chiffre d'affaires à l'export (voir fiche « Entreprises culturelles »). Parmi elles, selon le Syndicat national de l'édition, 1 000 maisons d'édition ont une activité régulière d'édition et plus de 400 une activité significative. Le panel constitué par le Syndicat national de l'édition pour l'enquête de branche rassemble un panel de 160 structures représentant 650 marques, jugées représentatives de l'activité économique des maisons d'édition.

En 2021, ces maisons d'édition ont publié 109 500 titres (dont 36 % de nouveautés et nouvelles éditions et 64 % de réimpressions), ce qui représente une progression exceptionnelle de 12 % par rapport à 2020, une année marquée par la crise sanitaire qui avait incité les éditeurs à différer une partie des sorties prévues cette année-là, notamment en raison de la fermeture des librairies au cours du printemps 2020 (tableau 1). Il s'agit donc là d'un effet de rattrapage plutôt que d'un renversement de tendance.

En dix ans, la progression des titres édités s'explique surtout par celle du nombre de réimpressions (+ 77 %), conséquence directe des progrès des techniques d'impression qui permettent aux éditeurs de réaliser des tirages plus courts et d'ajuster en fonction des ventes réalisées après une première mise sur le marché (graphique 2). Au cours de la même période, la production de nouveautés recule en revanche (- 5 %). En 2021, le nombre de nouveautés publiées par les éditeurs a cependant progressé de 5 % par rapport à 2020, année particulière au cours de laquelle le contexte sanitaire a pesé sur la sortie des titres à partir du mois de mars (deux confinements et un couvre-feu).

486 millions d'exemplaires ont été vendus en 2021, soit plus qu'en 2020 (+ 15 %) mais aussi qu'en 2019 (+ 12 %). Le chiffre d'affaires de l'édition s'élève à 3,1 milliards d'euros (dont 2,9 milliards issus de la vente de livres), en hausse significative de 10 % par rapport à 2020, et de 7 % par rapport à 2019, dernière année de référence avant la pandémie qui a bouleversé l'économie. À valeur d'euros constants, le chiffre d'affaires a reculé de 2 % en une décennie, alors que le nombre d'exemplaires vendus progressait dans le même temps de 8 % (tableau 1).

La fiction : moteur des ventes de livres, en grand format et en livre de poche

Avec un chiffre d'affaires issu de la vente de livres de 2,9 milliards d'euros (+ 12 % en un an), les éditeurs tirent d'abord leurs revenus de la littérature, qui rassemble 21 % du chiffre d'affaires issu des ventes d'ouvrages, devant les bandes dessinées, comics et mangas (17 %), la jeunesse (14 %), les sciences humaines et sociales (13 %), les livres pratiques (13 %) et l'enseignement scolaire (11 %) (graphique 3). La part de l'enseignement scolaire dans le chiffre d'affaires des éditeurs recule en 2021 (- 4 points), en raison de la réforme des programmes pour le baccalauréat.

Le chiffre d'affaires des éditeurs réalisé au format poche s'établit à 421,7 millions d'euros, soit 14 % de leur chiffre d'affaires global, une part stable depuis de nombreuses années. En 2021, le chiffre d'affaires réalisé par le format poche a progressé de 14 %. La fiction reste la principale

source de revenus des éditeurs dans ce format : les ouvrages de littérature générale produisent la moitié du chiffre d'affaires issu des ventes de livres au format poche. Dans ce format poche, le poids de la littérature dans le chiffre d'affaires des éditeurs est sans commune mesure avec l'ensemble des autres secteurs : la jeunesse (18 %), les bandes dessinées, comics et mangas (10 %) et les livres pratiques (9 %) arrivent en deuxième, troisième et quatrième positions, puis tous les autres secteurs pèsent pour moins de 5 % dans le chiffre d'affaires global du format poche.

Relativement contenue, la progression du format numérique varie selon les secteurs

Établis à 273,2 millions d'euros en 2021, les revenus des éditeurs issus de la vente de livres numériques, que ce soit sur support physique ou en ligne (téléchargement ou lecture en flux) représentent 9 % du chiffre d'affaires total issu des ventes. Ils ont progressé de 4 % en un an, soit une croissance bien plus contenue que celle du chiffre d'affaires global des éditeurs (tableau 2). Le support physique (CD, DVD, clé USB) est désormais devenu marginal (2 %), et ce sont les ventes de livres numériques à l'unité (téléchargement ou lecture en flux), d'une part, et les abonnements et ventes de licences, d'autre part, qui se partagent le marché à parts égales.

Les deux tiers de ces revenus numériques sont réalisés par les secteurs professionnels et universitaires (sciences et technique, médecine, gestion, et sciences humaines et sociales), avec une croissance de 4 % en 2021 par rapport à 2020. La part du numérique dans le chiffre d'affaires de ce secteur est en hausse : elle est passée de 36 % en 2017 à 42 % en 2021 (graphique 4). Celle de l'enseignement scolaire a été multipliée par 4 au cours de la même période, mais elle reste bien plus contenue et ne représente que 12 % du chiffre d'affaires de ce secteur, encore largement tourné vers le manuel sur support papier. Au total, et à la différence de toutes les autres industries culturelles, la part du chiffre d'affaires numérique n'a jamais dépassé 10 % de l'ensemble du chiffre d'affaires des éditeurs au cours des cinq dernières années, et le support physique demeure la première source de revenus.

Selon l'enquête sur les pratiques culturelles des Français (voir fiche « Pratiques culturelles »), en 2018, 7 % des Français âgés de 15 ans ou plus déclaraient avoir lu un livre sur support numérique au cours des douze derniers mois. Ce sont les adultes âgés de 25 à 39 ans qui ont le plus recours à ce support (10 % d'entre eux l'ont fait en 2018, contre 4 % des 60 ans et plus). Parmi les lecteurs (62 % de la population), ils sont près d'un sur dix à avoir lu au moins un livre numérique au cours de l'année.

La lecture de livres : une pratique culturelle en recul, plus particulièrement parmi les hommes et les plus jeunes

La lecture de livres et de bandes dessinées est une pratique en recul : en 2018, 62 % de la population âgée de 15 ans et plus déclaraient avoir lu au moins un livre (hors bande dessinée) et 20 % au moins une bande dessinée au cours des douze derniers mois, alors qu'ils étaient respectivement 67 % et 29 % à l'avoir fait en 2008 (voir fiche « Pratiques culturelles »). La baisse est davantage marquée parmi les plus jeunes : les 15-24 ans comptent 59 % de lecteurs en 2018 contre 72 % en 2008, soit un recul de 13 points de pourcentage en dix ans. L'érosion de lecteurs est en revanche plus contenue chez les femmes, si bien que le lectorat continue à se féminiser. En effet, 74 % des femmes avaient lu au moins un livre dans l'année (hors bande dessinée) en 2008, et 70 % en 2018, tandis que 60 % des hommes étaient lecteurs en 2008, contre 52 % en 2018.

Des dépenses des ménages pour le livre qui se contracte en une décennie

En 2021, l'ensemble des ménages français ont dépensé 4,3 milliards d'euros pour le livre. Le poste « Livre » représente un quart de l'ensemble des dépenses réalisées par les ménages en biens et services culturels (graphique 5). Avec les dépenses de presse et de revues, les consommations culturelles pour l'écrit concentrent encore 59 % des dépenses culturelles des ménages.

Les dépenses pour le livre ont reculé de 4 % en une décennie, une fois tenu compte de l'inflation (euros constants). Comparé à l'évolution de la consommation de l'ensemble des biens et services culturels (-25 %) et notamment à celle de journaux, revues et périodiques (-37 %, voir fiche « Consommation culturelle des ménages »), cela représente un recul tout à fait modéré. Au cours de la même période, les prix dans l'ensemble de l'économie ont progressé de 12 %.

Un réseau de près de 3 000 librairies dont près de 480 labellisées, fragilisées par la crise sanitaire

En 2019, 2 800 entreprises (une entreprise peut avoir plusieurs établissements) sont regroupées sous le code d'activité NAF 47.61Z qui rassemble les librairies ayant pour activité principale la vente de livres, un secteur soutenu depuis 2013 par un plan volontariste en faveur de la librairie indépendante initié par le ministère de la Culture. En 2019, les 2 800 entreprises marchandes de librairie (hors auto-entrepreneurs) emploient 11 600 salariés en équivalent temps plein. Elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 538 millions d'euros (voir fiche « Entreprises culturelles »).

En 2020, les commerces de librairie ont dû fermer leurs portes au cours des deux confinements (du 17 mars au 11 mai, puis du 30 octobre au 15 décembre) et ont subi le couvre-feu instauré à partir du mois d'octobre, avant que le décret n° 2021-217 du 25 février 2021 ne les inscrive sur la liste des commerces essentiels, autorisés à ouvrir pendant un épisode de confinement. En 2020, la valeur ajoutée du commerce de librairie est de 900 millions d'euros. En dix ans, elle a reculé de 7 % en tenant compte de l'inflation (euros constants).

En 2021, les librairies de niveau 1 réalisent 23 % des ventes de livres, les grandes surfaces spécialisées, 28 %, les librairies de niveau 2 (maisons de la presse vendant des livres) et internet, 36 % et les grandes surfaces alimentaires, 13 %.

Depuis 2009, le label Librairies indépendantes de référence (LIR), étendu aux Librairies de référence (LR) en 2011, est attribué à des librairies menant une politique qualitative de valorisation de la diversité éditoriale et de la création. Il ouvre la possibilité de bénéficier d'une exonération fiscale de la contribution économique territoriale de la part des collectivités. En 2022, 475 librairies bénéficient de ce label attribué pour trois ans. Parmi elles, les trois quarts sont des librairies généralistes, et un quart des librairies spécialisées, dont 75 % en bandes dessinées ou en jeunesse. Un quart des librairies labellisées se trouve en Île-de-France ; Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) et l'Occitanie (10 %) sont ensuite les deux régions les mieux pourvues. Rapportée à la population régionale, la répartition territoriale des librairies labellisées s'avère favorable aux régions de densité moyenne avec 9 librairies pour un million d'habitants en Bourgogne-Franche-Comté, 8 en Bretagne et 7 en Normandie, par exemple, tandis que les Hauts-de-France, la Corse, la Martinique et La Réunion en comptent moins de 5 (carte 1).

Concurrencé par les plateformes de vente en ligne depuis une dizaine d'années, le commerce de librairie bénéficie d'une attention particulière en raison de son rôle en tant que commerce de proximité et de centre-ville. La loi du 30 décembre 2021 visant à améliorer l'économie du livre et à renforcer l'équité entre ses acteurs a inscrit le principe d'un prix plancher pour les frais d'envoi des livres achetés en ligne, dans le but de rétablir une concurrence plus équitable entre les commerces de détail et les grandes plateformes en ligne. Le montant de ce tarif plancher sera fixé par l'Autorité de régulation des communications (Arcom) en 2023 à la suite des négociations interprofessionnelles.

Les bibliothèques : le premier équipement culturel de proximité

En 2020, on compte 15 700 bibliothèques et points d'accès au livre. Sur les près de 35 000 communes françaises en métropole et dans les territoires ultramarins, 15 400 sont desservies par une bibliothèque, communale ou intercommunale (soit 43 % des communes), et 7 400 le sont par un point d'accès au livre (21 %). En prenant en compte l'accès général à un

établissement de lecture publique, qu'il s'agisse d'une bibliothèque ou d'un point d'accès au livre et qu'il soit communal ou intercommunal, 22 800 communes sont donc desservies, soit 64 % d'entre elles. Cela fait des bibliothèques le premier équipement culturel de proximité.

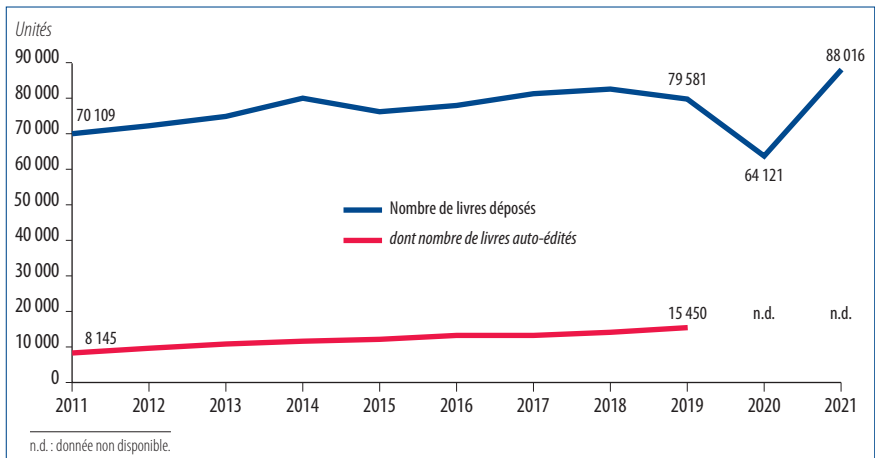
La fréquentation des bibliothèques est restée stable entre 2008 et 2018 : respectivement 28 % et 27 % de la population âgée de 15 ans et plus ont fréquenté une bibliothèque ou une médiathèque au cours des douze derniers mois.

Sur les 13,5 millions d'ouvrages empruntés par les usagers en bibliothèque en 2018, 40 % sont destinées à la jeunesse (hors bandes dessinées), 29 % sont des bandes dessinées, 21 % de la fiction pour adulte, et 10 % des documentaires pour adulte.

Pour en savoir plus

- *Baromètre 2018 des prêts et des acquisitions dans les bibliothèques de lecture publique*, Service du livre et de la lecture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Ministère de la Culture, 2018
- *Observatoire du dépôt légal*, Bibliothèque nationale de France, 2019
- *Les Chiffres de l'édition 2019-2020*, Rapport statistique du SNE, Syndicat national de l'édition, 2021

Graphique 1 – Nombre de livres déposés au dépôt légal et nombre de titres auto-édités, 2011-2021



Source : Observatoire du dépôt légal/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

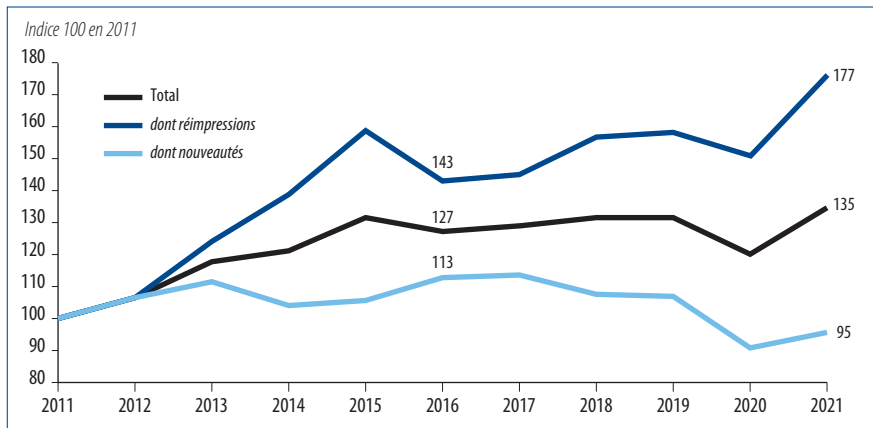
Tableau 1 – Production éditoriale, ventes et chiffre d'affaires des éditeurs français, 2011-2021

En unités, milliers et millions d'euros constants 2021

	2010	2019	2020	2021	Évolution	
					2020/2021 (%)	2011/2021 (%)
Titres édités* (unités)	81 268	107 143	97 326	109 481	12	35
<i>dont nouveautés</i>	41 902	44 660	37 865	39 903	5	-5
<i>dont réimpressions</i>	39 366	62 483	59 461	69 577	17	77
Exemplaires vendus* (milliers)	450 579	435 070	421 593	486 083	15	8
Chiffre d'affaires*						
<i>(millions d'euros constants 2021)</i>	3 139	2 879	2 797	3 079	10	-2
<i>dont cessions de droits</i>	151,1	144,7	136	147	8	-3
<i>dont ventes de livres</i>	2 987,5	2 734,4	2 661	2 932	10	-2

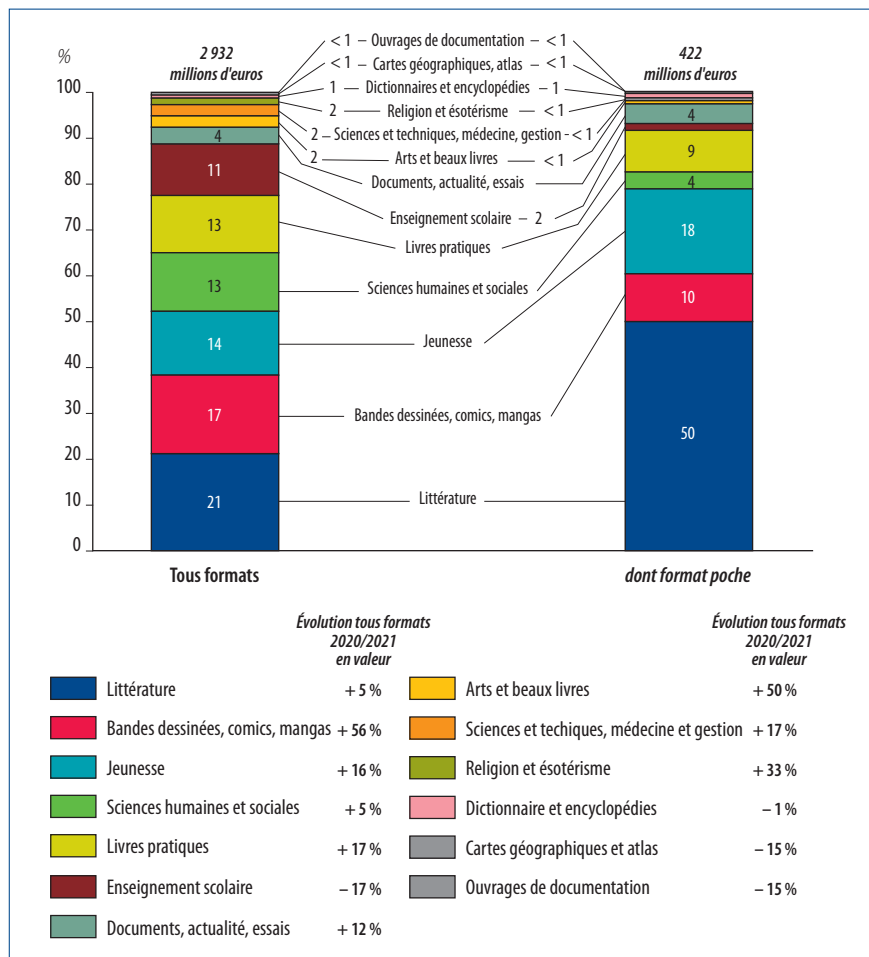
* Total sans encyclopédies en fascicules.

Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Indice d'évolution de la production de titres, nouveautés et réimpressions, 2011-2021

Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Répartition du chiffre d'affaires issu de la vente de livres et évolution par secteur en 2021



Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

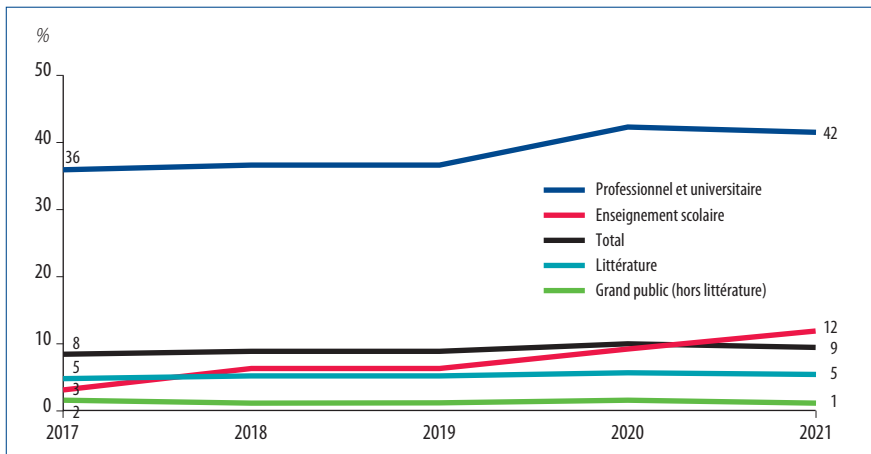
Tableau 2 – Chiffre d'affaires de l'édition numérique en 2021

En milliers d'euros et %

	Enseignement scolaire	Professionnel et universitaire	Littérature	Grand public (hors littérature)	Total
Ventes de livres numériques sur support physique (CD, DVD, clé USB...)	378	3 656	35	1 607	5 676
Ventes de livres numériques à l'unité (téléchargement ou streaming)	24 133	71 925	25 099	12 260	133 417
Ventes d'applications	11	175	-	133	319
Abonnements et ventes de licences d'utilisation de contenus (bouquets, portail)	13 677	108 280	7 852	3 981	133 791
CA numérique 2021	38 199	184 037	32 986	17 981	273 203
Croissance par rapport à 2020 (en %)	+ 7	+ 4	0	+ 4	+ 4
CA 2021 total (tous formats confondus)	321 752	443 403	614 348	1 552 469	2 931 972
Part du CA numérique dans le CA total des éditeurs (en %)	12	42	5	1	9

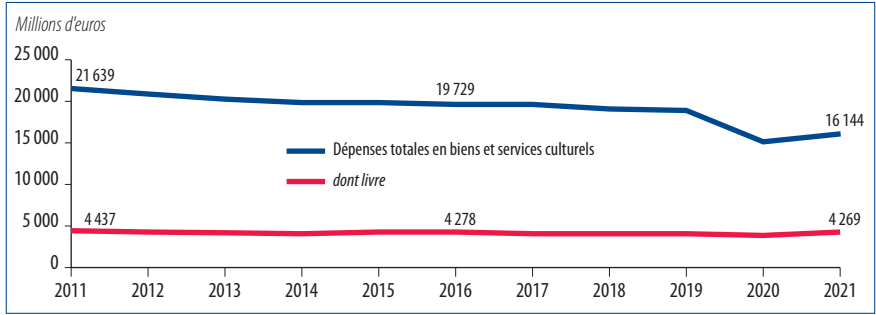
Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Évolution de la part du chiffre d'affaires numérique dans l'ensemble du chiffre d'affaires des éditeurs, 2017-2021



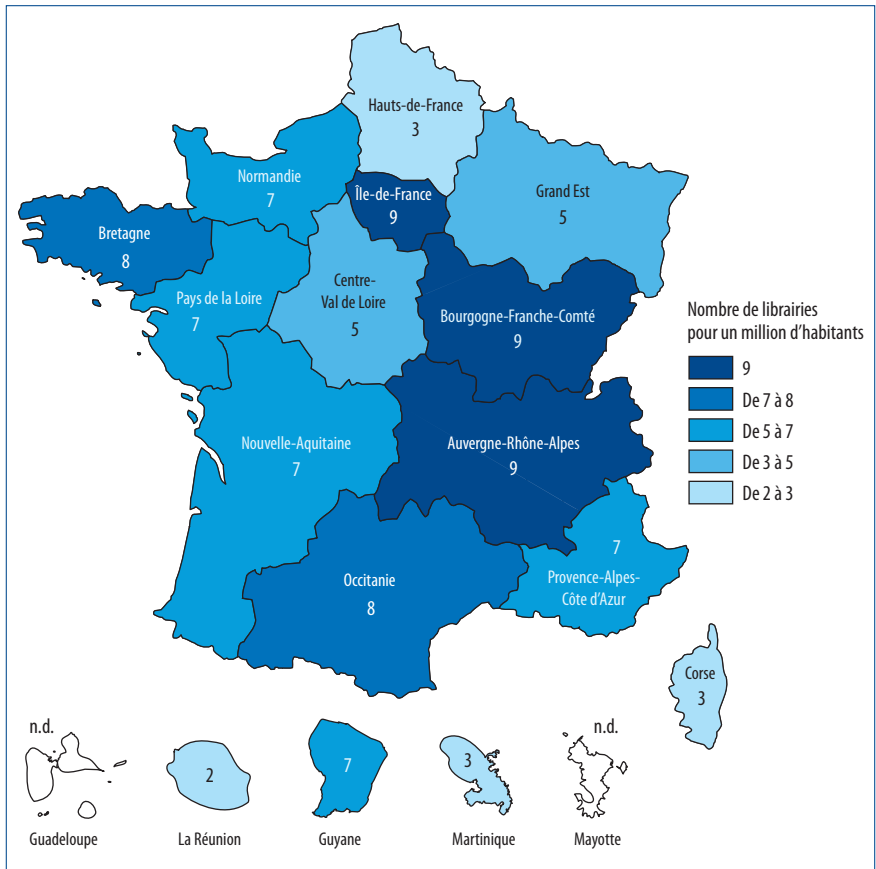
Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Évolution des dépenses des ménages consacrées au livre, 2011-2021



Source : Insee, Comptabilité nationale/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 1 – Nombre de librairies labellisées rapporté à la population régionale en 2019



Source : Centre national du livre/DEPS, Ministère de la Culture, 2022